



La grève à Radio France re-rebondit !

L'assemblée générale des salariés de Radio France réunie ce lundi 3 février a voté le principe d'une suspension provisoire de la grève, sous réserve d'une négociation des modalités de levée du préavis. Des AG de salariés continueront à se tenir et décideront de la reprise de la grève d'ici le mois de mars.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) proposée par la direction ne vaut guère mieux que le Plan de Départs Volontaires qu'elle voulait imposer jusque-là. C'est un habillage juridique différent mais le résultat est à peu près le même. Ce n'est donc pas la fin du conflit, loin de là! Mais 4 organisations syndicales (CFDT, FO, UNSA, SNJ) ont fait le choix de la négociation, le rapport de force n'est pour le moment plus le même. La CGT en prend acte.

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne désertons pas les discussions et y porterons les revendications pour lesquelles les salariés ont déjà fait grève pendant 63 jours : non aux suppressions d'emplois, non aux 60 millions d'économies !

Lors de la première séance de négociation vendredi dernier, la direction a confirmé les chiffres annoncés : la RCC c'est 261 suppressions de postes et 190 emplois en moins d'ici 2022. Les organisations cibles des postes à supprimer restent les mêmes que dans le PDV. Pour la CGT, c'est non !

Nous rendrons compte de la négociation, notamment lors d'AG hebdomadaires. Nous utiliserons le temps de suspension de la grève pour continuer à informer les salariés des conséquences néfastes des suppressions de postes et pour les appeler à se remobiliser plus fortement le temps venu.

La CGT Radio France reste dans le même temps pleinement engagée dans le mouvement contre la réforme des retraites. Un préavis a été déposé pour la journée de grève et de manifestations nationales du jeudi 6 février.

Paris, le 03/02/2020